



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Agence Congolaise de l'Environnement

A.C.E.



« Prévenir et Atténuer les risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »

**RAPPORT
DE L'ATELIER DE VALIDATION DU PLAN
NATIONAL REVISE DE MISE EN ŒUVRE DE LA
CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES
POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

KINSHASA, LE 13 AOUT 2020

EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL EN RDC

**Siège social : Place ROYAL, Immeuble ARWIMI, 5è niveau, aile I, Croisement des avenues Kalume et Lubefu, Kinshasa-Gombe
E-mail : dgace@ace-rdc.d – Tél.+243 85102222**

INTRODUCTION

Dans l'optique de protéger l'environnement et la santé humaine des effets des polluants organiques persistants, la République Démocratique du Congo (RDC) a adhéré à la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants le 25 mars 2005. En tant que Partie à cette convention, la RDC avait élaboré un Plan National de Mise Œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm sur les POPs en 2009, conformément en son article 7. Ce PNM a consisté en l'inventaire des 12 premiers POPs sur toute l'étendue du territoire national. Les résultats de ces inventaires avaient permis au pays d'avoir un aperçu général sur la présence de ces substances dangereuses, au regard de leurs propriétés chimiques.

En effet, l'alinéa c de l'article 7 de ladite convention exige à toute Partie d'examiner et d'actualiser, le cas échéant, son plan de mise en œuvre à intervalles réguliers. C'est pourquoi, la RDC a procédé à l'actualisation de son PNM, qui intègre aussi les 10 nouveaux POPs adoptés par la conférence des parties à la convention.

Pour l'actualisation de ce PNM, une équipe d'experts nationaux a effectué des inventaires à travers le pays et produits les différents rapports qui ont permis de réviser ce PNM. Pour permettre aux parties prenantes au niveau national d'adopter les résultats et le Rapport du PNM révisé, un atelier a été organisé en date du 13 août 2020 pour la validation dudit PNM/POPs révisé.

Tenant compte du contexte actuel de la pandémie à Coronavirus (covid-19), la prise en compte de certains gestes barrières a obligé l'Agence Congolaise de l'Environnement d'organiser cet atelier par vidéo conférence pour permettre aux experts nationaux et internationaux d'y prendre part.

Ainsi, ce rapport présente le déroulement de l'atelier ainsi que les recommandations des participants.

I. PARTICIPANTS

L'atelier de validation du Plan de National révisé de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en RDC, a connu la participation des représentants des institutions suivantes :

- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage ;
- Le Ministère de l'Industrie ;
- Le Ministère des Transports et Voies de Communication ;
- Le Ministère des Mines ;

- L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;
- La Direction Générale des Douanes et Assises (DGDA) ;
- L'Office Congolais de Contrôle (OCC) ;
- Les organisations de la société civile (OSC) ;
- Le Centre Régional de la Convention de Bâle et de Stockholm pour les pays Francophones d'Afrique CRCBSAF de Dakar ;
- Les Consultants nationaux et International.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif de cet atelier était de valider le Plan National révisé de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en République Démocratique du Congo.

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier aura été marqué par trois temps forts, à savoir :

1. La cérémonie d'ouverture
2. La présentation du PNM suivie d'échanges
3. La cérémonie de clôture

a) Cérémonie d'ouverture

Nous avons eu droit aux mots d'ouverture de Monsieur Jean Claude EMENE ELENGA Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement et Mme Diop **Rokhaya Ndiaye** Directeur du CRCBSAF à Dakar

Dans son allocution, **Madame Diop Rokaya Diaye**, s'est réjouie de prendre part à cet atelier de validation du Plan National révisé de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm en RDC dont les objectifs s'articulent d'une part, autour du partage des informations contenus dans le PNM et d'autre part, de la validation desdites données par les représentants des institutions et parties prenantes clés (les ministères chargés de l'Environnement, de l'industrie, des mines, du transport, le privé et la société civile du secteur des produits chimiques).

A travers ce nouveau PNM, la RDC va remplir ses obligations vis à vis de l'alinéa c de l'article 7 de ladite convention qui exige à toute Partie, d'examiner et d'actualiser son plan de mise en œuvre à intervalles réguliers. C'est pourquoi, la RDC a procédé à l'actualisation de son PNM, qui intègre aussi les 10 nouveaux POPs adoptés par la conférence des parties à la Convention, ajouté aux 12 premiers POPs inventoriés sur toute l'étendue du territoire national, actualisant ainsi son Plan National de Mise Œuvre (PNM) de la convention de Stockholm sur les POPs de 2009, conformément en son article 7.

Ainsi, elle a fondé ses espoirs quant à la qualité des échanges qui découleront de l'atelier et convaincue qu'elles permettront d'harmoniser la politique nationale des POP en RDC face à la problématique complexe de la gestion des déchets dangereux, avant de remercier le GEF et l'ONUDI pour leur appui technique et financier.

Il ressort de l'allocution d'ouverture de **Monsieur Jean Claude EMENE ELENGA** que l'Agence Congolaise de l'Environnement s'est réjouie particulièrement de l'organisation de l'atelier qui constitue la réalisation de l'objectif du projet portant sur les activités habilitantes à la RDC pour l'actualisation de son Plan National transmis au secrétariat de la Convention en 2010. Il a par la suite rappelé aux participants à l'atelier qu'après son adhésion le 25 mars 2005 à la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants qui a pour but de protéger la santé humaine et l'environnement des polluants Organiques Persistants(POP), la République Démocratique du Congo avait élaboré en 2009, son premier Plan National de Mise en œuvre qui concernait les 12 premiers POP pour s'acquitter de ses obligations en vertu des dispositions de l'article 7 de ladite Convention et que d'après les dispositions de ce même article, ce Plan National de Mise en œuvre doit être mise à jour chaque 5 ans en vue d'évaluer le progrès réalisé par Pays partie à la Convention sur la gestion des POP. C'est dans cette optique depuis 2015 avec l'appui technique de l'ONUDI, la RDC a procédé à l'élaboration du présent PNM qui évalue les progrès réalisés dans le suivi des POPs par la RDC de 2009 à ce jour mais aussi la prise en compte des 9 nouveaux POP inscrits aux annexes A, B et C de la Convention de Stockholm.

A cet effet, dans le cas des 9 produits chimiques nouveaux POPs, des études d'inventaires ont été menées sur tout le territoire national. Les inventaires des POP-PBDEs ont été réalisés par l'évaluation de la quantité des équipements électriques et électroniques (EEE) ainsi que leurs déchets (DEEE) pour les Octabromodiméthyléthers(octaBDEs), puis celle dans le transport pour le c-pentaBDEs (tetraBDE, pentaBDE, hexaBDE et heptaBDE), ainsi que les inventaires des PBDE dans les écrans CRT (ordinateurs, et TV) importés par la RDC.

Enfin, il a remercié le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'ONUDI à travers le CRCBFA, pour l'appui tant financier que technique ayant permis la réalisation des différentes activités sans oublier le secrétariat de la Convention. Il a aussi remercié tous les Consultants qui ont travaillé dans des conditions difficiles pour que ce rapport soit finalisé avant de déclarer ouvert l'atelier national de validation du PNM révisé RDC.

b) La présentation du résumé du PNM révisé par Monsieur le Professeur KAYEMBE SUNGULA Jean, consultant national.

Après les mots de circonstance à l'ouverture de l'atelier, le consultant national, **Monsieur Jean KAYEMBE SUNGULA** a présenté un résumé du Plan National révisé de la Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en RDC, sous forme de panel qui était axé sur les points suivants :

- Cadres Institutionnel et Juridique pour la gestion des POP ;
- Inventaire des pesticides POP ;
- Inventaire des Polychlorobiphényles (PCB) ;
- Inventaire des polychloro-DibenzoDioxines (PCDD) et les Poly Chloro Dibenzofuranes (PCDF) ;
- Inventaire des Polybromodiphényles Ethers (PBDE) et les acides perfluorosulfoniques et leurs sels (PFOS) ;
- Plan D'Action National.

c) Les échanges

Il ressort de cet exposé que concernant le cadre institutionnel et juridique pour la gestion des POPs en RDC qu'il a été bien élaboré car toutes les institutions parties prenantes ont été prises en compte. Du point de vue réglementaire, il a été noté que le pays a un chemin à parcourir quant à l'élaboration de certains textes sur la gestion des produits chimiques dangereux qui restent un cheval de bataille pour le Ministère de l'Environnement afin de prendre en compte les POPs comme prévoit la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

De tous les cinq pesticides (l'Endosulfan (Thiodan), Chlordecone, le Lindane, l'Alpha Hexachlorocyclohexane (Alpha HCH) et le Beta Hexachlorocyclohexane (Beta HCH)) ayant fait l'objet de l'étude, seule la matière active Endosulfan (1000 Litres) se retrouve sur le marché Congolais sous les différents noms commerciaux (THIODAN, THIOKYL, KALYSULFAN et THIONEX).

L'Endosulfan a été retrouvé et, est connu sous plusieurs noms commerciaux : THIODAN, THIOKYL, KALYSULFAN, THIONEX, et la plupart des maraîchers le désigne par ignorance sous le MANEBE.

En ce qui concerne les inventaires de PCB, au vu de nombre important des équipements électriques et tenant compte de l'étendue de son pays, la RDC et tenant compte des moyens alloués par le projet, elle a opté pour un projet PCB qui devra mettre à jour les inventaires des PCB et aussi les éliminés de manière écologiquement rationnelle. Ceci en travaillant en synergies avec les sociétés détentrices des transformateurs, disjoncteurs et condensateurs SNEL dont la GECAMINES, la SNCC et la MIBA et autres particuliers.

Pour l'inventaire de PFOS, ses sels et ses dérivés, il ressort que 1,63 à 16,3 kg de PFOS sont contenus dans 3 520 kg de tapis et moquettes synthétiques importés par la RDC en 2016. Alors que dans les secteurs de l'aviation civile et pétrolier, 450 à 1 350 kg de PFOS sont contenus dans 90.000 litres équivalent à 450 futs de 200 litres identifiés à la RVA et au SEP-Congo. Ainsi, on note une quantité importante de PFOS dans les secteurs pétroliers et d'aviation civile.

La valeur des émissions globales de PCDD/PCDF, HCB, PCB et PeCB obtenue en 2009, était de 3276 gTEQ/an. Ce présent PNM 2019 montre une valeur d'émission de 8061 gTEQ/an dont 7174,9 gTEQ/an dans l'air ; 0,800 gTEQ/an dans l'eau ; 131,9 gTEQ/an dans le sol ; 121,931 gTEQ/an dans les produits et 632,1 gTEQ/an dans les résidus. Soit une augmentation de 58,8% par rapport à celles enregistrées en 2009. Cette augmentation peut être attribuable d'une part à la croissance démographique qui a occasionné une forte consommation des produits pétroliers et d'autre part à l'accélération de l'activité industrielle spécialement dans le domaine minier et de la cimenterie. Ainsi, en tenant compte de la superficie du pays qui est de 2.345.507 km², le total général obtenu dans le cadre de la mise à jour de ce PNM-POP donne 0,0034 gTEQ/km² contre 0,0014 gTEQ/km² obtenu en 2009.

Quant aux stratégies des plans d'action, elles s'articulent autour des activités suivantes :

- Mesures de renforcement institutionnel et réglementaire ;
- Mesures pour réduire ou éliminer les rejets de production ou utilisation intentionnelle ;
- Production, import et export, utilisation, stocks et déchets de l'annexe A des pesticides POP (Annexe A, partie 1 produits chimiques) ;
- Production, import et export, utilisation, identification, étiquetage, déplacement (transport), entreposage et élimination de PCB et des équipements contenant des PCB (Annexe A, partie II produits chimiques) ;
- Production, import et export, utilisation, stocks, et déchets de HexaBDE et HeptaBDE (Annexe A, partie IV produits chimiques) et tetraBDE et pentaBDE (Annexe A, partie V produits chimiques) ;
- Production, import et export, utilisation, stocks et déchets de DDT (Annexe B produits chimiques).

Il s'en est suivi des échanges au cours desquelles les participants ont félicité le travail des experts nationaux qui ont consentis des efforts pour pouvoir réviser le présent PNM de la RDC. Après ces échanges, le Plan national révisé de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm a été validé par les participants moyennant intégration des observations pertinentes soulevées lors des échanges. Ainsi un délai

d'une semaine a été accordé aux différents intervenants afin de faire parvenir par écrit leurs apports pour la finalisation du rapport.

Au cours de ces échanges la coordination CRCBS-AF, a fait observer à la coordination de l'équipe RDC du projet ce qui suit :

- Il est important de signaler le stock des pesticides périmés dans ce PNM révisé ;
- Les stocks de DDT et de PCB disponibles dans le territoire national devront aussi être signalés car ils permettront d'avoir une situation de référence sur les POPs disponibles à travers le pays ;

Dans le plan d'action, ce PNM devra définir des axes prioritaires pour la gestion des POPs et des produits chimiques dangereux. Ces axes prioritaires pourront être soumis au Gouvernement dans les jours qui viennent pour améliorer la gestion des POPs à travers le territoire national.

A cet effet, Monsieur Jean Claude EMENE ELENGA a rassuré le consultant international que toutes ces observations seront prises en compte dans la version finale de ce PNM-POPs révisé. Toutefois, certaines de ces observations, sauf erreur de sa part son déjà prises en compte dans le document du PNM.

IV. Conclusion/recommandations

L'atelier de validation du Plan National révisé de Mise en Œuvre de la convention de Stockholm sur les POPs en RDC s'est bien déroulé dans un climat convivial et les objectifs poursuivis ont été atteints. Les efforts consentis par la coordination du projet, ont été reconnus par l'ensemble des participants à l'atelier. Ainsi, de cet atelier, il ressort les recommandations suivantes :

- La finalisation du décret sur les produits chimiques dangereux tel que prévu par la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'Environnement RDC suivant l'esprit de la convention en vue de protéger l'environnement et la santé humaine des effets des POPs.
- L'accélération du projet PCB pour sa soumission à la FEM, la lettre d'endossement actualisée ayant été transmise à l'ONUDI.

V. Cérémonie de clôture

L'atelier de validation du Plan National révisé de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP en RDC s'est terminé après une courte cérémonie clôture marquée par le mot de **Madame Diop Rokaya Diaye**, Directeur du CRCBSAF et de

Monsieur Jean Claude EMENE ELENGA, Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement.

En effet, **Madame Diop Rokaya Diaye** a félicité les progrès réalisés par la République Démocratique du Congo dans la gestion des POPs. Ensuite, elle a rappelé à l'assistance que le chemin à parcourir dans la gestion des POPs est encore long car le pays devra élaborer des lois qui permettront d'éviter l'importation, l'exportation, la fabrication ou le commerce des produits chimiques dangereux.

Dans son bref mot de clôture, Monsieur Jean Claude EMENE ELENGA, s'est réjoui du bon déroulement de cet atelier qui a regroupé une dizaine de délégués issus d'un certain nombre d'organisations, parties prenantes dans la gestion des produits chimiques et déchets dans un contexte imposé par la pandémie à Covid 19, car à l'issue des échanges, le Plan National révisé a été validé moyennant intégration des observations pertinentes soulevées à travers les discussions. Il a une fois de plus remercié le FEM, l'ONUDI et le CRCBS-AF, pour l'appui tant financier que technique pour l'élaboration de ce Plan, avant de déclarer clos l'atelier de validation du PNM/POP de la RDC.

MBALA MOLA Papy
Rapporteur

ANNEXES :

- Les TDRs de l'atelier
- Agenda de l'atelier
- La liste d'émargement en présentiel
- Les photos de la session

ANNEXE 1 : Termes de référence de l'atelier



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 Agence Congolaise de l'Environnement



A.C.E

« Prévenir et Atténuer les risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »

ATELIER DE VALIDATION DU PLAN NATIONAL REVISE DE MISE EN ŒUVRE DE LA
 CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS
 (Kinshasa le 13 août 2020)

Termes de références

1. Contextes

Dans l'optique de protéger l'environnement et la santé humaine des effets des polluants organiques persistants, la République Démocratique du Congo (RDC) a adhéré à la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants le 25 mars 2005. En tant que Partie à cette convention, la RDC avait élaboré un Plan National de Mise Œuvre (PNM) de la convention de Stockholm sur les POPs en 2009, conformément en son article 7. Ce PNM a consisté en inventaire des 12 premiers POPs sur toute l'étendue du territoire national. Les résultats de ces inventaires avaient permis au pays d'avoir un aperçu général sur la présence de ces substances dangereuses, au regard de leurs propriétés chimiques.

L'alinéa c de l'article 7 de ladite convention exige à toute Partie d'examiner et d'actualiser, le cas échéant, son plan de mise en œuvre à intervalles réguliers. C'est pourquoi, la RDC a procédé à l'actualisation de son PNM, qui intègre aussi les 9 nouveaux POPs adoptés par la conférence des parties à la convention.

Pour l'actualisation de ce PNM, une équipe d'experts nationaux a effectué des inventaires à travers le pays et produits les différents rapports dont l'exploitation par la Coordination du projet a permis la mise à jour dudit plan. Le présent atelier est organisé pour la validation du PNM/POPs révisé.

Ainsi, tenant compte du contexte actuel de la pandémie à Coronavirus, la prise en compte de certains gestes barrières oblige à l'Agence Congolaise de

l'Environnement, d'organiser cet atelier par vidéo conférence pour permettre aux experts nationaux et internationaux d'y prendre part.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif de cet atelier est de valider le Plan National révisé de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en RDC.

3. Résultats attendus

Au terme de l'atelier, l'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE » s'attend aux résultats ci-après :

- Les observations et les recommandations éventuelles des représentants des institutions et parties prenantes au niveau national sont recueillis;
- Le Plan National révisé de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en RDC validé par les parties prenantes moyennant intégration des amendements proposés;

4. Date et lieu de l'atelier

L'atelier aura lieu le jeudi 13 août 2020, à partir de 10h00, heure d'Afrique de l'Ouest et 11h00, heure d'Afrique Centrale, dans la salle des réunions située à la Place Royale, Immeuble Arwimi, 2^{ième} niveau, Aile A.

5. Besoins logistiques pour les participants

Pour une bonne organisation de l'atelier, il faudra mettre à la disposition des participants :

- La connexion internet ;
- Un rétro-projecteur ;
- Les blocs notes, stylos et fardes ;
- Une collation
- Etc.

6. Liste des participants

N°	Nom - postnom et Prénom	Institution	Contact
1	TEBILA KIAKU Christian	MINAGRI	+243990744553
2	DOMBELE KASHISHI David	MINAGRI	+243815091397
3	LUBO BITUALA	Min Industrie	+243811630827
4	NTUMBA Thomas	MEDD	+243998128314
5	MPOLESHA Danny	OSC	+243998129506 - 823400181
6	MBAYA TSHOVO Prince	OSC	+243819452344
7	MATUNGULU BUBU Bertin	DGDA	+243813330082

8	ETUTA SOGBE Gustave	Min Transport	+243990044701
9	BAFOLA BAMBELE Déo	DPM/Mines	+243991143217
10	KAYEMBE SUNGULA Jean	Consultant	+243810337072
11	EMENE ELENGA Jean Claude	Coordonnateur du Projet	
12	ANSELM MOZITO	ACE	
13	NTENDE YENDE Bavon	Consultant	
14	MBALA MOLA Papy	Assistant Projet	
15	BONGANGI MBOKOLO Placide	ACE	
15	KAPITA ZALOSO	OSC	
16	OTAMONGA Jean Paul	OCC	

ANNEXE 2 : Agenda de l'atelier



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Agence Congolaise de l'Environnement

A.C.E.




« Prévenir et Atténuer les risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »

**ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER DE VALIDATION DU PLAN NATIONAL REVISE DE
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS
ORGANIQUES PERSISTANTS (Kinshasa le 13 août 2020)**

Jeudi 13 août 2020 <i>Lieu : Salle des réunions de l'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE »</i>		Intervenants
<i>10h30 - 11h00 : Arrivée et enregistrement des participants</i>		
11h00 - 11h15	<p style="text-align: center;">Ouverture de l'Atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot d'ouverture du Chargé de Mission de l'ACE et coordonnateur du Projet • Mot du représentant du centre BRS de Dakar 	
11h15 - 11h20	Introduction des Participants	
11h20 - 12h20	Présentation des résultats du Plan National révisé de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en République Démocratique du Congo.	Prof. KAYEMBE SUNGULA Jean, Consultant National
12h20 - 13h20	Discussions	Tous
13h20 - 13h20	Discussions sur les Prochaines Etapes de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs en RDC	Tous
13h30	Clôture de l'atelier	Jean Claude EMENE ELENGA, Chargé de Mission de l'Agence Congolaise de l'Environnement




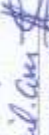






ANNEXE 3 : Liste d'émargement



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 Agence Congolaise de l'Environnement
A.C.E

« Prévenir et Atténuer les risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »

**LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER DE VALIDATION DU PLAN NATIONAL REVISE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
 DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**
 (Kinshasa le 13 août 2020)

N°	NOM, POST-NOM, PRENOM	Genre	Institution	Contact	E-mail	SIGNATURE
01	MPOLESHA KANKINDA DANY	M	O.S.C	+243 998129506	m.polesha.dany@gmail.com	
02	MBAJA TOFOVO RENEE	M	O.S.C	+243 812482730	thovopaine@gmail.com	
03	LUBO BITUALA	M	TUN.IND.	+243 011630829		
04	MATUNGUW BUBU BUBU M	M	UGDA	+243 813330082	matungulububu@gmail.com	
05	OTAMONGA JEAN-PAUL	M	UNIVERSITE/OC	+243 849300173	otamonga@yahoo.fr	
06	TEPILA KIAKO	M	MIN AGRI	+243 812806333	christianekia1977@gmail.com	
07	ETUTA SOGBE	F	Transport	+243 930044701	etuta2012@yahoo.fr	
08	DOMBELE KASHISHI	M	AGRICULTURE	+243 815091399	DAVE KASHISHI@EMAIL.COM	
09	Thomas NTUMBA K.	M	MED	+243 998128314	thomas_ntumba@yahoo.fr	
10	KAYEMBE SUNJULA BI	BI	U.N.I.K.N.	+243 810357072	glennkayembe@yahoo.com	

→ V. B. 081501.64.18.
 Page 1/01 - Place ROYAL, Immeuble ARWIMI, 5è niveau, aile I, Croisement des avenues Kalume et Lubefu, Kinshasa-Gombe
 E-mail : dgace@ace-rdc.d - Tél. +243 85102222

11	BONGANGI Placide	M	ACE	0815453200	bonngangi.p@gmail.com	
12	BAFOLA-BANBATE	M	MINES/DRem	0991143217	dbanbaleba@gmail.com	
13	NBALA NEKA PARE	F	ACE	0913452344	nbala.n@gmail.com	
14	KAPITA ZALOTO JEA	M	AMEC ONG	0816869411	salotozpa@gmail.com	
15	EMENE ELENGA JC	M	ACE	0998121166	emene@gmail.com	
16	BOUGENJA IFODDI	F	ACE	0999691504	ibougengja@gmail.com	
17	MBULA Naguy	F	ACE	0852807519	mbula.naguy@gmail.com	
18	NTENDE YENBE BAWEN	M	ACE	0815156726	ntende.yenbe@gmail.com	
19						
20						

Siège social : Place ROYAL, Immeuble ARWIMI, 5^e niveau, aile I, Croisement des avenues Kalume et Lubefu, Kinshasa-Gombe
 Email : dgace@ace-rdc.d – Tél.+243 85102222

ANNEXE 4 : Quelques photos prises pendant l'atelier



Image 1 : Vue de l'assistance pendant le mot d'ouverture Mr JC EMENE



Image 2 : Aperçu des participants pendant la présentation des résultats par Mr J. Kayembe (consultant national)